

ASSEMBLÉE NATIONALE17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2321

présenté par

Mme Rabault, M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. David, M. Baptiste,
Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz,
M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi,
M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les
membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 47

I. – À la troisième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 100,7 »

le montant :

« 101 ».

II – En conséquence, à la septième ligne de la même seconde colonne du même tableau, substituer au montant :

« 3,4 »

le montant :

« 3,1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du groupe des députés "Socialistes et apparentés" vise à interpeller le Gouvernement sur la nécessité d'augmenter le nombre de places de formation pour les études de médecine.

La suppression du *numerus clausus* en *numerus apertus*, actée dans le cadre de la loi santé du 24 juillet 2019 et entrée en vigueur à la rentrée 2020.

Elle a conduit à former seulement 160 médecins de plus en 2021 car les universités n'ont pas eu les moyens d'ouvrir de nouvelles places, soit 9 300 médecins formés.

En 2021, nous sommes passés de 9 360 étudiants en deuxième année à 11 187.

Cette hausse - encourageante - est toujours insuffisante.

En effet, il faudrait former environ 15 000 médecins par an, afin notamment de répondre à la désertification médicale et à la pénurie de personnels médicaux à l'hôpital, en EHPAD, etc.

Cet amendement propose ainsi de rehausser l'objectif de formation de médecins à 15 000 par an.

Ceci représenterait un coût de 244 millions d'euros.